

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Agriculture,

Vous avez en face de vous les producteurs de l'horticulture et de la pépinière françaises.

L'horticulture et la pépinière françaises, ce sont 4500 entreprises de production, 30 000 emplois dont 22 000 salariés, 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, mais c'est surtout un secteur agricole responsable, qui se prend en mains, qui construit les outils nécessaires à son développement, qui ne fait pas constamment appel à l'argent public français ou européen, et dont la fierté est de tenter, tant bien que mal, de vivre de son métier.

Et donc, en France, qu'est-ce qu'un secteur qui se prend en charge peut attendre des pouvoirs publics ?

Notre premier enjeu, c'est notre capacité à produire des végétaux ornementaux d'intérieur ou d'extérieur, des plants fruitiers, des plants de légumes pour amateurs. Mais cette capacité à produire est constamment remise en cause par des contraintes réglementaires, toujours plus draconiennes.

Notre métier est caractérisé par des besoins importants en main d'œuvre permanente qualifiée, la mécanisation et l'automatisation des travaux étant somme toute très limitée.

Le coût du travail en France est particulièrement élevé, il est de plus alourdi par des contraintes réglementaires très supérieures à celles des autres pays européens.

Citons pour mémoire les 35 H, dont l'avènement devait provoquer une contagion à tous les pays d'Europe, on a vite vu la contagion rester à l'intérieur de nos frontières.

Citons le recours aux travailleurs étrangers, quand les conditions salariales imposées par l'Allemagne ou l'Espagne créent des distorsions de concurrence flagrantes avec notre pays.

Nous sommes confrontés à un différentiel de coût horaire supérieur à 3 € avec certains pays d'Europe alors que nos marchés sont assiégés par des producteurs venant du monde entier.

Certes, en 2010, les nouvelles exonérations de charges concernant les travailleurs saisonniers occasionnels ont apporté un ballon d'oxygène à nos trésoreries.

C'est un premier pas significatif qui a été fait, et je sais que notre Ministre de l'Agriculture a été très combatif sur ce sujet et visiblement persuasif.

Mais dans notre secteur, c'est avant tout le travail permanent qui est coûteux, encore alourdi en 2011 par l'annualisation du calcul de la réduction « bas salaires » et nous devons rémunérer correctement nos salariés dont les compétences nous sont indispensables.

C'est pourquoi nous avons soutenu fortement, avec l'aide de nombreux parlementaires, le projet de loi Dionis du Séjour visant à diminuer le poids des charges sur le travail permanent.

Et nous avons été profondément déçus quand ce projet n'a pas été adopté.

Alors bien sûr, le Premier Ministre a annoncé au congrès de la FNSEA, que des mesures d'allègement du coût du travail permanent agricole seraient prises à l'automne 2011, s'appuyant sur le rapport du député Bernard Reynès, à qui nous avons fait part de nos difficultés lors de notre audition.

Mais vous devez comprendre, Monsieur le représentant du Ministre, que ces mesures sont vitales pour nos entreprises et que les annonces de François Fillon ont suscité une très forte attente.

Nous attendons de votre part autre chose qu'une écoute attentive.

Concernant les contraintes en matière de droit social, je vais vous citer un exemple de réglementation bien française : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés, qui fait son travail de protection de la santé des salariés au travail, a pour projet de limiter la hauteur de chargement des palettes à 1m80 au lieu de 2m30 actuellement, pour éviter des troubles musculo- squelettiques aux salariés de la distribution.

Et donc tout naturellement, ce sont les producteurs qui doivent diminuer leur hauteur de chargement, donc augmenter le nombre de palettes ou de Rolls circulant, alors que les augmentations de coûts de transport seront exorbitantes et non répercutables sur les prix de vente bien sûr ; sans parler de l'impact environnemental de cette augmentation des volumes transportés.

Ne serait-il pas plus simple de recommander à la distribution l'acquisition de plateformes élévatrices ou d'estrades pour mieux protéger ses salariés ?

Nous sommes bien sûr opposés à une telle réglementation et nous avons besoin de tout votre appui dans cette démarche.

Un autre facteur de notre capacité à produire concerne la santé des végétaux et donc l'usage des produits de traitement et le dispositif passeport phytosanitaire.

Grâce au plan Écophyto 2018, nous avons toujours moins de produits phytosanitaires disponibles en France. Nous nous battons pour obtenir, avec l'appui technique de notre institut Astredhor, quelques homologations pour usages mineurs, nous maîtrisons de mieux en mieux la protection biologique intégrée, mais les impasses techniques sont de plus en plus nombreuses.

Et comment ne pas se poser de questions quand on voit des hibiscus danois exempts de tout aleurode ou des dipladenias sans aucune trace de cochenilles? L'accès aux produits phytosanitaires n'est pas équitable en Europe et il pénalise notre capacité à produire.

De plus, les maladies ou parasites entrant sur notre territoire sont toujours plus nombreux. Il semble apparemment impossible aux services de la protection des végétaux de contrôler correctement les végétaux importés afin de détecter les organismes nuisibles qu'ils portent.

Il semble inversement beaucoup plus aisé d'imposer aux producteurs français des mesures très contraignantes pour éviter la propagation de ces organismes une fois qu'ils sont introduits en France.

L'ensemble de ces mesures est regroupé sous le nom de « Plan de Maîtrise Phytosanitaire », que les services de la protection des végétaux tentent depuis 3 ans d'imposer aux horticulteurs et pépiniéristes français.

Depuis 3 ans, nous avons montré que nous sommes une filière responsable puisque nous avons convaincu votre ministère de l'extrême complexité de ce

Plan de Maîtrise et avons élaboré et publié un guide des bonnes pratiques phytosanitaires, un guide construit grâce à l'expertise technique de notre institut Astredhor et cofinancé par votre ministère.

Nous nous prenons en charge et construisons nos outils mais nous sommes déçus par la réaction de certains de vos services ? Nous avons toujours des remontées de terrain nous indiquant que tel service régional met à l'ordre du jour des réunions la « mise en place du Plan de Maîtrise Phyto », et j'ai ici un Procès-verbal de non-conformité dressé par un agent de contrôle à un producteur au motif qu'il n'avait pas mis en place le « Plan de Maîtrise Phyto » !

Quand au national, on nous dit : « ne vous inquiétez pas, le PMP ne sera pas obligatoire ! », en région le discours et les actes sont tout autres.

Comment expliquer cette situation ?

Une autre composante de notre capacité à produire est le coût de l'énergie nécessaire au chauffage des serres. Des tarifs en hausse constante avec un hiver particulièrement froid ont fragilisé durablement la trésorerie de nos entreprises.

Le remboursement partiel de la TIPP et de la TICGN doit impérativement être pérennisé, c'est un acquis important de nos syndicats agricoles et un des rares gestes de votre gouvernement en faveur de notre secteur.

Dans un autre domaine, nous subissons depuis quelques semaines des initiatives du Ministère de l'Écologie qui menacent notre capacité à produire.

Un premier exemple est le Plan National de Lutte (PNL) contre les Espèces Exotiques Envahissantes, les EEE. Et voilà qu'apparaît dans la ligne de mire, l'Herbe de la Pampa, grande graminée décorative très appréciée des Français, toujours cultivée par de nombreuses pépinières et présente sur les points de vente. Le PNL prévoit non seulement une éradication dans la nature de cette plante, mais aussi une interdiction de produire et de vendre l'Herbe de la Pampa, au motif qu'elle s'est échappée des jardins et s'est disséminée sur certaines côtes Bretonnes ou des zones incultes de l'Île de la Réunion !

Nous sommes bien conscients des intérêts de la biodiversité et, en secteur responsable, le montrons par notre engagement dans la certification « Plante Bleue », à laquelle vos services ont contribué.

Mais n'avons-nous pas atteint les limites de l'intégrisme écologique et du raisonnable en interdisant de produire certaines plantes, dont l'impact est tout de même réduit, et dont les prochaines sur la liste sont le Buddleia et même le Mimosa ?

Nous ne pouvons pas accepter cette atteinte à notre capacité de produire.

Est-ce que demain on nous interdira de produire des plantes parce qu'elles sont piquantes, ou toxiques (Muguet, Laurier Rose, la liste est longue).

Nous sommes étonnés par les moyens humains et financiers déployés pour ces PNL, n'y a-t-il pas de plus grande urgence aujourd'hui en France ?

Nous avons besoin de votre appui pour faire entendre la parole des producteurs que nous sommes.

Un autre exemple est le projet de décret du Ministère de l'Écologie concernant l'interdiction pour les agriculteurs et les horticulteurs de creuser des trous de + de 40 cm de profondeur ou de labourer à 40 cm de profondeur, sans une autorisation préalable. Objectif louable : la protection des réseaux enterrés, qui seraient régulièrement endommagés par ces travaux agricoles ?

La réalité, ce sont des explosions sur des canalisations en zones urbaines qui en sont le plus souvent la cause.

Donc : impossible de planter des arbres en pépinière de pleine terre, même en rase campagne ? Faux : impossible sans autorisation. Nous y voilà : une autorisation dont l'obtention comprend 16 étapes, même si aucun réseau ne passe à proximité !

Mais pourquoi cette atteinte à nos pratiques culturelles ?

N'y a-t-il pas de procédure plus simple pour éviter les dégâts aux réseaux enterrés ? Comment continuer à produire dans de telles conditions ?

Toujours sous l'impulsion du Ministère de l'Écologie, et avec la collaboration de votre Ministère, le projet concernant l'étiquetage environnemental.

Nous, nous disons, en secteur responsable : voici un outil de différenciation de la production française, complémentaire avec notre certification horticole « Plante Bleue », contraignante certes mais que l'on peut positiver.

Seulement quand il s'agit d'indiquer l'impact Carbone et gaz à effet de serre, l'impact sur l'eutrophisation des cours d'eau et des nappes, l'impact sur les ressources naturelles et d'autre encore, et cela sur chaque plante ou fleur ou arbre mis en vente, c'est à dire des dizaines de milliers de références, il faut nous donner les méthodes de calcul de ces indices, ils sont naturellement fort différents d'un producteur à l'autre !

Alors, on nous dit : les calculs sont complexes, alors faisons une approximation d'une moyenne nationale.

Mais alors, quelle est la signification de tels chiffres ? Au final, quel en sera le bénéfice et la lisibilité pour le consommateur ?

Au lieu de se rendre à l'évidence et de comprendre que la diversité des produits et la diversité des modes de production font qu'il est techniquement impossible, et de toute façon très coûteux, d'appliquer le même processus d'étiquetage que sur des produits industriels comme des sacs de terreaux, on nous répond en boucle : « quoi que vous en pensiez, les végétaux français devront comporter cet étiquetage, à vous de trouver les solutions ».

Face à l'intégrisme, quel appui pouvons-nous attendre de votre ministère ? Vous devez nous aider à faire valoir nos particularités, cela relève du bon sens. Notre compétitivité avec les autres pays, non soumis à cet étiquetage, serait sinon extrêmement compromise.

Sur ces questions de capacité à produire des végétaux, j'ai cité plusieurs fois notre institut technique qualifié Astredhor.

Nous sommes une profession qui se prend en charge, et depuis 1996 avons construit un institut technique national, qui s'appuie sur un réseau de stations régionales, et dont le fonctionnement et l'efficacité sont souvent pris en exemple par d'autres filières.

Aujourd'hui, ces efforts sont compromis par la diminution des budgets de l'office agricole FranceAgrimer, qui met en péril l'équilibre financier de la cellule

Astredhor nationale, aussi bien que celui des stations régionales.

Avec la baisse de 25% des crédits FranceAgrimer aux contrats État Région, notre réseau est en grandes difficultés. Là- encore, une profession responsable, mais qui a du mal à se faire entendre par les pouvoirs publics, au moment où les défis techniques et environnementaux sont accrus et les besoins en innovation vitaux pour préserver notre capacité à produire.

Après notre capacité à produire, notre secteur doit garder la **capacité à moderniser, développer et pérenniser nos outils de production.**

La seule et unique aide d'état dont bénéficient les horticulteurs et les pépiniéristes, c'est l'aide aux investissements que l'on appelle « circulaire serre », à tort puisqu'elle permet de cofinancer également des aires hors sol et des équipements en pépinières.

Depuis environ 10 ans, ce dispositif permet de financer une cinquantaine de dossiers par an, ce qui est notoirement insuffisant pour reconquérir notre marché intérieur, et dérisoire au regard des montants investis sur les horticulteurs par les gouvernements Hollandais ou Espagnols.

Mais nous sommes réalistes et devons constater que, malgré la lourdeur des dossiers et les délais d'obtention des financements, le dispositif fonctionne et les demandes sont globalement satisfaites.

Et nous voilà en 2011 et tout chavire : malgré ce qui nous a été annoncé en janvier 2011, aucun budget ne sera affecté à la circulaire, qui est stoppée le

2 mars ; motif : en 2 mois, l'équivalent d'une année de dossiers a été déposé, on stoppe donc le processus de dépôt.

Comprenez notre incrédulité, dans une période où la consommation des végétaux est en berne, où les producteurs sortent d'une fin d'année 2010 calamiteuse après les grèves d'octobre et les intempéries de décembre, où les entreprises sont fragilisées et ont peu de projets d'investissement.

Mêmes retours de la part des constructeurs de serre, mêmes retours de notre Institut Technique dont l'Expert national examine tous les dossiers.

A notre demande d'explication, vos services nous répondent alors que « 90% des dossiers 2010 sont incomplets », qu'ils sont donc très longs à instruire, ce qui explique qu'il y ait eu si peu de dossiers financés en 2010, et une file d'attente telle qu'il faut stopper net le dépôt des dossiers début 2011.

Cependant, fin 2010, l'horticulture n'ayant pas consommé son enveloppe, et pour cause, environ 1 million d'euros ont été attribués aux maraîchers. Curieusement, les dossiers maraîchers étaient, eux, complets, et leur traitement beaucoup plus rapide !

Vous l'avez compris, nous ne pouvons accepter les raisons invoquées ni les chiffres avancés, uniquement oralement d'ailleurs, et nous attendons toujours une réponse écrite à nos demandes malgré nos multiples courriers et contacts à tous les niveaux de votre ministère ainsi que le soutien de 10 députés ayant déposé une question écrite à ce sujet au Ministre, sans réponse non plus d'ailleurs.

Et quelques jours après, c'étaient les dispositifs « maraîchage » et ensuite « pomme de terre » qui étaient à leur tour clôturés.

C'est bien d'un problème beaucoup plus grave qu'il s'agit, d'un manque de budget avéré, on le sait aujourd'hui.

Nous pensions avoir construit avec votre ministère des relations de confiance et de transparence. Nous sommes profondément déçus, de cette situation. Mais en professionnels responsables, nous travaillons avec FranceAgrimer et vos services sur un dispositif de remplacement de la circulaire horticole depuis plusieurs semaines. Aujourd'hui, ce dispositif est opérationnel.

Il est encore plus contraignant dans ses procédures de dépôt de dossiers, et volontairement limitatif, mais nous sommes conscients, malgré ces conditions que nous jugeons inacceptables, que dans l'intérêt de nos entreprises de production, nous devons être prêts à utiliser un hypothétique redéploiement de fonds.

De la même façon, nous avons construit avec FELCOOP et l'aide de FranceAgrimer, un projet stratégique sur 3 ans pour l'horticulture, en résonance avec le projet « Cap 2020 » de la FNPHP, qui précise et chiffre les besoins de notre filière pour que la production française soit toujours significative dans quelques années.

Nous nous battons pour que ces besoins soient financés à hauteur de notre ambition pour notre secteur. Nous montrons que nous savons nous prendre en charge, notre engagement et notre maturité doivent vous inciter à soutenir fortement nos productions.

J'ai cité plus haut la nécessité de pérenniser nos outils de production, que ce soit sous forme d'équipements ou de stocks de végétaux quand ils sont pérennes.

Un des outils de pérennisation est l'assurance, qu'il s'agisse de mécanismes collectifs comme les fonds de mutualisation, les caisses de solidarité, le fonds de calamités agricoles, ou individuels comme l'assurance récolte ou les contrats que nous concluons avec les compagnies qui veulent bien nous assurer.

Concernant les derniers contrats, un point particulier nous est apparu en

2010, après les pluies diluviennes dans le Var, le 15 juin, qui ont pratiquement rayé de la carte des entreprises employant plusieurs centaines de salariés.

Alors que ces entreprises croyaient s'être sécurisé en payant depuis des années des primes conséquentes pour assurer un capital végétal au m², elles se sont rendu compte que, en cas d'arrêt de catastrophe naturelle, leurs assureurs pouvaient en toute légalité, se dérober à leurs obligations et renvoyer leurs clients au fonds de calamités agricoles qui leur octroiera, après une procédure et un délai très longs, une indemnité dérisoire au vu des montants qu'ils pensaient recevoir de leur assureur. Vos services nous ont apporté sur ce dossier, et vous devez, Monsieur le représentant du Ministre, appuyer notre demande de modification du Code des assurances pour que les remboursements puissent être à la charge soit du fonds de Calamités Agricoles soit des assureurs eux-mêmes en respect de leurs contrats.

Cette année, c'est la sécheresse qui sévit dans de nombreuses régions, il n'y a pas que les éleveurs qui soient touchés, il y a aussi les producteurs de l'horticulture et de la pépinière qui voient mourir leurs cultures, victimes des interdictions d'arrosage. Le fonds de Calamités Agricoles devra cette année être abondé de façon à permettre aux entreprises de poursuivre leur activité dans les meilleures conditions, et si l'impôt sécheresse n'est pas à l'ordre du jour, la solidarité gouvernementale doit jouer pour sauver le secteur agricole.

Alertés par les producteurs dès la mi-mai, nous avons lancé une enquête auprès de nos adhérents et avons obtenu en quelques jours près de 150 réponses. Si près de 20% des répondants signale, dès maintenant, une perte en culture importante (10 % vont faire une demande au Fonds de Calamités Agricoles), 80% nous indiquent une perte significative de chiffre d'affaires, en moyenne de 20% sur avril et autant sur mai, ce qui fait déjà 10% de perte sur le chiffre de l'année, avril et mai étant les plus fortes ventes de l'année. Et ça n'est qu'une moyenne, certains chiffres étant encore plus alarmants.

La FNPHP, ces derniers jours, a mis en œuvre un plan d'actions pour venir en aide aux entreprises les plus touchées et qui sont en grand désarroi.

A ce sujet, nous avons sollicité le Ministre de l'Agriculture afin que les horticulteurs et les pépiniéristes puissent accéder à des mesures similaires à celles mises en place dans le Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture en 2009 : fonds d'allègement des charges financières, prise en charge de cotisations sociales salariés, prêts de trésorerie.

Nous savons bien que d'autres secteurs sont impactés gravement par la sécheresse, mais nous sommes malheureusement nous aussi dans l'obligation de faire connaître les difficultés exceptionnelles traversées par nos producteurs, nous sommes déçus d'être toujours obligés de passer après tout le monde.

Qu'avons-nous donc fait pour mériter ça ?

Nous attendons, Monsieur le représentant du Ministre, des réponses à notre demande, l'inquiétude est grande et un nombre certain d'entreprises risque la cessation de paiement avant la fin de l'année.

Nous étudions la possibilité d'utiliser les mécanismes collectifs d'assurance de risques que sont les caisses de solidarité et les fonds de mutualisation, notre secteur ne s'est pas encore engagé dans ces démarches mais en professionnels responsables nous déciderons des contraintes que nous pourrions nous imposer dans l'intérêt de la pérennisation de nos entreprises.

Après avoir examiné les agressions dont sont victimes notre capacité à produire, notre capacité à développer, moderniser et pérenniser nos entreprises, je dois évoquer le plus important : **notre capacité à vendre nos produits et à vivre de notre métier.**

On nous dit souvent : les végétaux, c'est dans l'air du temps, ça doit bien se vendre avec la vague verte ! Seulement voilà, la vente de nos produits est très saisonnière et dépendante des conditions météo, toujours parfaitement imprévisibles à plus de quelques jours, et de bien d'autres aléas ; citons en octobre 2010 les grèves et les pénuries de carburant : les ventes de Toussaint en chute libre, celles de pépinières d'automne aussi. En décembre 2010 : intempéries dues au froid : chute des ventes de plantes et fleurs pour les fêtes de fin d'année.

Mauvais temps le weekend - end : ventes en berne, « plantons sous la pluie », ce n'est pas pour demain.

Trop beau temps au printemps : menaces de sécheresse, relayées en boucle par les médias : les consommateurs stoppent net leurs achats de végétaux pour décorer leur jardin ou leur terrasse, puisque dès le mois de mai, on leur prédit que la sécheresse sera telle cet été qu'ils ne pourront rien arroser.

De même, les collectivités décommandant leurs réservations de plantes d'extérieur alors que depuis des années des systèmes d'arrosage localisés très économes en eau permettent une très bonne tenue des végétaux l'été.

Au-delà de cette situation conjoncturelle périlleuse, nous sommes conscients que nous avons un besoin énorme de développer la consommation de nos produits et en profession responsable, nous nous sommes engagés il y a 10 ans dans la reconstruction de notre interprofession. Ainsi est né VALHOR, outil de communication pour le végétal, et de dialogue entre les différents métiers de la filière : production, distribution et paysage.

VALHOR est financé par les cotisations des entreprises de l'ensemble de la filière, et non par une taxe sur le produit comme cela se passe dans toutes les autres productions agricoles, mais qui s'est avéré d'une complexité infernale et impossible à mettre en place sur nos produits.

Cette particularité, qui induit de fait une traçabilité des cotisations par métier a rendu particulièrement difficile la signature du 3ème accord triennal 2011 /

2014, puisque les métiers fortement contributeurs de par leur nombre d'entreprises ont exigé un retour plus important sur leur secteur, même si leur part de commercialisation ou d'utilisation de la production française de végétaux est très faible. Il n'y a plus, dans les commissions où se décident les actions, de parité entre la production et l'aval de la filière. En professionnels responsables, nous avons choisi de signer tout de même cet accord qui permet malgré tout de préserver les actions en faveur de la consommation des végétaux.

Votre ministère doit signer l'extension de cet accord, et ce pour une durée de 3 ans afin de donner à VALHOR la visibilité nécessaire à son action.

Mais nous serons très vigilants pour que la voix de la production soit entendue et prépondérante.

Un exemple : quand nous ne pourrions plus, faute de matières actives efficaces, produire des Chrysanthèmes indemnes de rouille blanche, soit nos clients distributeurs feront venir d'autres pays des Chrysanthèmes traités grâce à une réglementation le permettant, signant ainsi notre arrêt de mort, soit tous ensemble, acteurs de la filière déciderons qu'il faut informer voire éduquer le consommateur à acheter, et ce n'est pas si grave, des Chrysanthèmes présentant des attaques de rouille blanche.

Cette échéance-là, elle arrive, et seuls, le dialogue et les actions interprofessionnelles peuvent nous permettre de trouver une issue favorable à la production française.

C'est exactement dans cet esprit interprofessionnel qu'a pu voir le jour notre certification « Plante Bleue », initiée par la FNPHP et copilotée par nos producteurs au sein de VALHOR.

Nous sommes la seule profession agricole à s'être doté d'un tel outil, nous le considérons comme un outil capable de différencier la production française et valoriser les produits des entreprises engagées dans une réelle démarche « Haute valeur environnementale », avec toutes les contraintes et les surcoûts qui y sont liés.

Toutes ces actions, nettement insuffisantes, sont cependant indispensables à la consommation de végétaux, et l'annonce de la suppression des budgets FranceAgrimer pour la promotion des produits agricoles en 2012, diminuera de ce fait sensiblement la portée des actions de VALHOR.

Pouvez-vous rassurer sur ce point ?

Il y a pourtant des mesures qui pourraient renforcer la consommation des végétaux français.

Un exemple : lors des appels d'offre pour la fourniture de végétaux pour les collectivités françaises, il est de plus en plus fréquent de voir des producteurs allemands, italiens ou hollandais emporter les lots de végétaux. Lorsque près d'Angers a été lancée la création de « Terra Botanica », un gigantesque parc où le végétal d'ornement était particulièrement mis à l'honneur, les premiers appels d'offre pour les lots de végétaux ont tous été remportés par les pépiniéristes allemands, alors que ces végétaux étaient en culture dans les pépinières locales à des prix similaires. Il a fallu que les pépiniéristes régionaux, en réseau, alertent les pouvoirs publics et fassent jouer leur influence pour que « Terra Botanica » ne devienne pas « Terra Germanica » !

Si les marchés français sont totalement ouverts aux producteurs étrangers, réglementation européenne oblige, en revanche le marché allemand exige qu'un producteur étranger passe obligatoirement par un producteur allemand pour fournir un appel d'offre allemand.

Votre ministère doit nous appuyer dans notre volonté d'introduire une disposition similaire dans le code des marchés publics.

Car si tous les pays clament leur attachement à l'ouverture européenne, la plupart font bel et bien preuve de patriotisme économique soit dans leur comportement d'achat, soit dans leur législation, pour favoriser leurs entreprises nationales.

Mais pas la France !

Sans aller jusqu'à l'extrémisme allemand qui oblige les collectivités à choisir des essences nées dans le Land où elles seront plantées, on peut imaginer que l'introduction dans le code des marchés publics d'un coefficient de proximité de la pépinière, avantagerait les pépinières régionales françaises, de même que les terroirs d'origine des végétaux serait une garantie de leur adaptation à leur nouvelle implantation.

Au-delà de ces principes de bons sens, nos décideurs et élus locaux n'auront-ils pas un jour des comptes à rendre à leurs électeurs sur l'utilisation qu'ils font de l'argent public ?

En privilégiant la gestion à court terme de leur budget par des achats à l'étranger moins chers, vu les distorsions de concurrence que subissent les entreprises françaises, pensent-ils aux répercussions de ces

achats sur l'économie française ?

Cet argent des contribuables ne finance ni la protection sociale ni les retraites des salariés français, et ne participera pas à la création de richesse par les entreprises françaises pour alimenter le budget national.

Faudra-t-il attendre la disparition totale de la production française pour réagir ?

Les élus locaux ont leur responsabilité dans cette situation, et vous devez nous aider à leur en faire prendre conscience et à modifier la législation comme l'on fait d'autres pays.

Comme vous le voyez, nous nous posons beaucoup de questions sur notre avenir, la France, pays de Le Notre et d'Auguste Ménard, ne peut se passer d'une production horticole française responsable à l'horizon 2020 ?

Tous les ans, 5% des entreprises disparaissent, le calcul est simple à effectuer.

Et pourtant nous cultivons dans nos entreprises un produit qui n'est pas frappé d'interdit alimentaire, qui ne donne pas de cholestérol, qui ne diffuse pas de formaldéhyde dans les maisons, qui ne crée pas d'algues vertes sur les plages, qui ne badigeonne pas de nicotine les poumons de celui qui le respire, bien au contraire puisqu'il apporte non seulement du plaisir, du bien-être mais aussi de la santé, en épurant l'air à l'intérieur comme à l'extérieur des maisons, notamment en absorbant le carbone, et en incitant au jardinage, activité physique particulièrement recommandée .

Nous, ce n'est pas la plante des pieds qui nous intéressent mais bien le pied des plantes !

Oui, nous avons des atouts, oui nous avons du savoir-faire, des compétences de talent et de créativité dans nos entreprises. Et nous avons apprécié votre soutien lors de la création, financée par FranceAgrimer, des observatoires économiques et statistiques de la production française qui nous sont très précieux lorsqu'il s'agit de bâtir un projet stratégique pour la filière.

Mais à l'heure du développement durable, nous ne pouvons que considérer comme des menaces contre notre capacité à produire, les réglementations qui s'abattent sur nous et qui dérivent de la volonté de décroissance de nos activités, et bientôt de déclin comme le montre la dégradation de notre balance commerciale.

Vous devez démultiplier votre soutien à notre profession, nous voulons continuer à être responsables et à nous prendre en charge, à résoudre nos difficultés sans prendre d'assaut les ministères et les médias.

Nous ne sommes pas des assistés, ce n'est pas dans notre culture et nous sommes convaincus que nous devons montrer que notre profession est dynamique et créative, et non une « pleureuse » perpétuelle.

Si vous voulez montrer que notre position est juste, appuyez nos revendications et apportez nous un soutien à la mesure de nos ambitions.